# Communiqué

Le 27 janvier 2023

## Synthèse des principales décisions de la Commission permanente du 27 janvier 2023

Réunis en Commission permanente, les élus départementaux votent des décisions qui impactent significativement le quotidien des Ardennais et façonnent le territoire de demain. Retour sur les principales décisions prises ce vendredi 27 janvier 2023.

#### Education

La DSDEN des Ardennes, en partenariat avec le CD08 et la Région grand Est, a été lauréate d'un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) portant sur l'innovation dans la forme scolaire. Ce projet se nomme OASIS, pour Organisation des Apprentissages au Service des Itinéraires Scolaires, et doit se développer pour 5 ans.

L'objectif principal est de favoriser l'autonomie des élèves au travers de l'utilisation de nouvelles formes scolaires pour, à terme, accroître l'ambition des élèves et de leurs familles quant à leur parcours de formation.

Pour le territoire ardennais, le projet comporte deux actions : les équipements de salles de classe en mobilier innovant adapté aux nouvelles pédagogies (mobiliers modulables, murs d'écriture, tableau numérique interactif, tablettes...) et la mise en circulation d'un bus équipé en outils numériques. A noter que concernant l'équipement de salles de classe, cette opération prend appui sur l'expérimentation « parcours libres/parcours dirigés », menée par l'équipe pédagogique du collège La Retourne de Juniville.

#### Solidarité territoriale

Au titre du Fonds de Soutien au Développement des Territoires, le Conseil départemental attribue aux EPCI ardennais (communautés de communes et communauté d'agglomération) des aides pour un montant total de 231.471 €. Elles vont permettre de financer des projets portés par les collectivités, comme par exemple la construction d'une maison de santé pluridisciplinaire à Tournes (Ardenne Métropole), le renforcement de la voirie d'une rue à Autruche (Argonne Ardennaise), ou bien encore la rénovation thermique dans des logements communaux à Villers-le-Tourneur (Crêtes Préardennaises).

#### Insertion

Grâce à son Programme départemental d'insertion (PDI), le Conseil départemental finance des opérations qui contribuent à la mise en œuvre des parcours d'insertion des publics en difficulté et à leur consolidation. Dans le cadre du volet « Accompagnement social des usagers » du PDI 2023, le CCAS de Vouziers et celui de Sedan bénéficient respectivement d'une subvention de 12.700 € et 100.000 €.

### **Sport**

Le conseil départemental soutient les organisateurs de manifestations sportives. Une première répartition de crédits pour 2023 permet à 5 d'entre eux de bénéficier de subventions pour un montant total de 2.000 € : l'Effort de Nouzonville (tournoi international de gymnastique « Nouzon'Cup »), le GRAC Nouzonville Bogny-sur-Meuse (championnat des Ardennes de cross-country), l'association Rethel Courir (32e Foulées Rethéloises), la Boule Sedanaise (Grand Prix Inter-corporatif de pétanque), ainsi que la Société de Natation de Sedan (meeting de natation).

